

## **Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2019 à 20 heures 30 à la Mairie.**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 19 décembre 2019 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Jacques LE GUEN ayant donné pouvoir à Gildas BERNARD, Noëlline PERON ayant donné pouvoir à Michel LE BRAS et Claudie CHATAIGNER qui a donné pouvoir à Marie-Thérèse CUEFF.

Arnaud PORHEL a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire) :**

- Commande de la réfection de la toiture des crèches attenantes à la Maison des assistantes maternelles, auprès de la société LE ROUX Couverture pour 8 205,48 € TTC.
- Remplacement d'une pompe d'eau industrielle à la Station d'épuration auprès de la société PREMEL CABIC pour 1 388,40 € TTC.
- Renouvellement des contrats d'assurances auprès de GROUPAMA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.  
**Assurance Statutaire du Personnel des Collectivités signature d'un avenant au contrat actuel** soit une estimation de 22 000 € pour 2020 ; **Assurance Flotte automobile signature d'un avenant sur la base du contrat actuel** : 2 746 € en 2019 ; **Mission Collaborateurs et Administrateur signature d'un nouveau contrat** pour un montant de 458,73 € pour l'année 2020. **Villasur – Plan d'assurances des Collectivités** comprenant l'assurance responsabilité générale des communes, la Défense des Droits et Intérêts (protection juridique et défense pénales et recours Agents et Elus), Protection du Patrimoine (bâtiments communaux) : signature d'un **nouveau contrat pour un montant de 10 655,11 € pour 2020.**

### **2. Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et Haut Léon Communauté**

Signature d'un nouveau contrat CEJ d'une durée de trois ans avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et Haut-Léon Communauté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Les actions développées sur la commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST sont les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) PLOUNEVEZ-LOCHRIST organisé par HLC dans le cadre d'une convention de mise en place d'un service commun et ALSH Jeunes Intercommunal LANHOUARNEAU-PLOUNEVEZ LOCHRIST-TREFLEZ organisé par EPAL.

**VOTE : UNANIMITE**

### **3. Avenant au Contrat Accueil Collectif de Mineurs**

Signature de l'avenant et reconduction de la Convention de Mise en Place d'un service commun pour la gestion et l'animation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) de PLOUNEVEZ-LOCHRIST.

Cet avenant permettra à l'agent d'animation de réaliser des heures complémentaires pour accompagner les enfants de PLOUNEVEZ-LOCHRIST à la piscine intercommunale les mardis, du 10 décembre 2019 au 10 mars 2020.

**VOTE : UNANIMITE**

### **4. Revitalisation du bourg : acquisition de deux propriétés**

Le Conseil Municipal valide l'acquisition de deux propriétés situées dans le centre-bourg actuellement proposées à la vente.

La première propriété située au 32 Place de la Mairie pour un montant de 25 000 € net vendeur, et la propriété située au 30 Place de la Mairie pour un montant de 30 000 € net vendeur + 3 000 € HT de frais de négociations.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition des deux propriétés,

Les frais d'acquisition sont à la charge de la commune, les dépenses inscrites au budget 2019.

**VOTE : UNANIMITE**

### **5. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2020. Monsieur le Maire propose de déposer deux dossiers :

#### **1 : Revitalisation du Centre-bourg Phase 1-2020**

Suite à l'acquisition de l'ancien Presbytère, la commission embellissement du bourg a commencé un travail sur l'aménagement d'un jardin intergénérationnel sur l'espace laissé libre suite à la déconstruction du bâtiment.

Cet aménagement sera réalisé en parallèle de l'acquisition des 2 propriétés situées au 30 et 32 Place de la Mairie. Ces 2 propriétés dégradées se situent en cœur de bourg dans un espace objet d'une étude de restructuration et revitalisation commandée auprès de l'EPF Bretagne et du CAUE.

Le Conseil Municipal valide le montant prévisionnel du projet estimé à 320 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50 %, au titre de la DETR pour 2020.

**VOTE : UNANIMITE**

## **2 : Réhabilitation du réseau AEP dans le secteur de Traon**

Afin de maintenir un bon niveau de rendement, il est primordial de renouveler les parties de réseaux identifiés comme fuyards.

Un rapport établi par LABOCEA souligne la nécessité de mettre en œuvre un plan de renouvellement du réseau. Le secteur de Traon entre les quartiers de Kerdélant et Kervern doit faire l'objet d'une campagne de renouvellement dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal valide le montant prévisionnel du projet estimé à 20 075 € HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50 %, au titre de la DETR pour 2020.

**VOTE : UNANIMITE**

## **6. Décisions Budgétaires Modificatives**

A la demande du Maire, Madame Catherine PICART, Adjointe au Maire chargée du Budget, présente les ajustements à apporter dans les différents budgets de la Commune.

### **COMMUNE DM N° 2**

#### **Section de Fonctionnement**

##### Dépenses

D 678 Charges exceptionnelles	+	10 471,00 €
D 739211 Attributions de compensation	+	1 005,00 €
D 023 Virement section investissement	+	<b>26 994,00 €</b>

##### Recettes

R 6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	+	28 383,00 €
R 7718 Produits exceptionnels	+	10 087,00 €

#### **Section Investissement**

##### Dépenses

D 020 Dépenses imprévues	-	40 000,00 €
D 21318 Autres bâtiments publics (propriétés cœur de bourg)	+	60 000,00 €
D 2151 Réseaux de voirie (bornage L'Ile)	+	2 364,00 €
D 2188 Autres immos corporelles (filets terrain foot)	+	587,00 €
D 2313 Constructions (crèches Squillou)	+	12 292,00 €
D 2313 Régularisation budgétaire (panneaux photovoltaïques)	-	61 369,90 €
D 2315 Mur jardin du Presbytère	+	7 980,00 €
D 458101 Régularisation budgétaire (panneaux photovoltaïques)	+	61 369,90 €
D 276341 Avance Lotissement	-	58 886,63 €

##### Recettes

R 021 Virement de la section de fonctionnement	+	<b>26 994,00 €</b>
R 1641 Emprunt	-	150 593,53 €
R 1323 Département (remboursement logements sociaux)	-	24 000,00 €
R 13251 Fonds de concours 2019	+	16 600,00 €
R 1328 Fonds LEADER Salle Polyvalente	+	50 000,00 €
R 1342 Amendes de Police 2019	+	3 966,00 €
R 458201 Régularisation budgétaire (panneaux photovoltaïques)	+	61 369,90 €

### **EAU DM N° 2**

#### **Section de Fonctionnement**

D 6410 Rémunération du Personnel	+	200,00 €
D 647 Autres charges sociales	+	162,00 €
D 023 Virement section investissement	-	<b>362,00 €</b>

#### **Section d'Investissement**

D 203 Etude patrimoniale	+	240,00 €
D 2158 Autres	-	602,00 €
R 021 Virement de la section d'exploitation	-	<b>362,00 €</b>

### **LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA BAIE DM N° 1**

#### **Section de Fonctionnement**

D 71355 Constatation vente de lots	+	58 886,63 €
R 7015 Vente terrains aménagés	+	62 615,00 €

#### **Section d'Investissement**

R 16874 Avance Commune	-	58 886,63 €
R 3555 Sortie lots vendus	+	58 886,63 €

**VOTE : UNANIMITE**

## 7. Service eau : admissions en non-valeur

Admission en non-valeurs de produits du service eau qui n'ont pu être recouverts par le Trésor Public pour un montant de 25,20 €

**VOTE : UNANIMITE**

## 8. Haut Léon Communauté : attributions de compensation 2019 et 2020

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 3 décembre a échangé sur la révision de l'Attribution de Compensation des communes pour la régularisation de l'instruction de l'Autorisation du Droit du Sol pour l'exercice 2019.

Communes	AC 01.01.2019	Prévisionnel ADS 2019	Réel ADS 2019	AC finale 31.12.2019
Plounévez-Lochrist	-11.897	-5.000	-6.005	-17.902

**VOTE : UNANIMITE**

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges qui s'est réunie le 3 décembre a échangé sur la révision de l'Attribution de Compensation des communes pour l'année 2020.

Communes	AC 01.01.2020	Prévisionnel ADS 2020	Prévisionnel ACM 2020	AC prévisionnel 01.01.2020 (Dont ADS et ACM)
Plounévez-Lochrist	-11.897	-6.000	-79.540	-97.437

**VOTE : UNANIMITE**

## 9. Fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties : contrat de partenariat avec la DGFIP

Signature d'un contrat de partenariat précisant les modalités d'échanges réciproques d'information entre l'administration fiscale et la collectivité en matière de fiscalité directe locale et formalisant les opérations de vérifications sélectives des locaux définies conjointement. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans.

**VOTE : UNANIMITE**

## 10. MEGALIS : charte d'utilisation 2020-2024

Haut Léon Communauté a conventionné avec le Syndicat mixte. La contribution forfaitisée et mutualisée au niveau de l'EPCI, lui permet ainsi qu'à l'ensemble des communes, CCAS et CIAS de son territoire d'utiliser les services numériques proposés dans le bouquet.

Monsieur le Maire propose de signer cette nouvelle convention afin de bénéficier du bouquet de services numériques pour la période 2020-2024.

**VOTE : UNANIMITE**

## 11. Informations et Questions diverses.

### Soutien à l'association « Agriculteurs de Bretagne »

Le Maire propose au conseil municipal de soutenir l'association « Agriculteurs de Bretagne » en signant la charte et en contribuant à hauteur de 0.10 € par habitant. Le soutien de la Commune sera valorisé par des actions destinées à présenter l'agriculture sur la commune et faire connaître le travail des exploitants.

**VOTE : UNANIMITE**

Jean-Jacques RIOU, référent auprès du SDEF, présente le rapport d'activité de l'année écoulée.

Roger BOSSARD, rappelle que, d'une part, la consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'église arrive à son terme. D'autre part, la date limite de dépôt des candidatures pour la gérance du Camping Municipal est fixée au 13 janvier 2020 à midi.

Marie-Thérèse CUEFF informe le Conseil Municipal d'un problème récurrent concernant l'utilisation des salles Polyvalente, Argoad et Arvor. Les portes restent régulièrement ouvertes après utilisation.